

Associé titulaire (1756-1781)
Sous-directeur (1768, 1771 et 1772)
Directeur (1773)

Issu d'une famille d'ancienne noblesse du Barrois, Charles-Martin de Nicéville est né à Seicheprey le 18 octobre 1721, fils de Dominique de Nicéville, capitaine au régiment Dauphin-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, puis receveur des finances de SAR à Bouconville, et de Marguerite Heyblot. Après ses études de droit, il fut reçu avocat à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois le 29 août 1740.

Désireux de faire partie de la Société royale de Nancy, il s'adressa à M. de Bressey, son directeur, par lettre du 18 juin 1756 :

« Messieurs, les sciences et les belles lettres ont un charme par elles mêmes qui m'a toujours porté à les cultiver. Cependant, il s'est fortifié d'avantage lorsque j'ai reconnu combien elles étoient utiles, peut être même nécessaires, à un avocat qui se propose de tendre à la perfection [...] »

Connu pour son éloquence et la haute teneur de ses plaidoiries, il fut élu associé titulaire le 5 juillet 1756 puis reçu lors de la séance publique du 20 octobre suivant. Il prononça son discours de réception sur le thème de « L'homme d'esprit méchant et l'homme d'esprit paresseux », auquel M. de Bressey fit réponse :

« Je ne dirai rien de votre éloquence, Mr., simple sans fard, sans affectation, belle de sa propre beauté, elle s'annonce comme vous sans le vouloir. Vos succès multipliés au barreau nous présageaient depuis longtemps l'essai que vous venez d'en faire parmi nous, à peine y avez-vous pris votre place et déjà vous attaqués en vainqueur les vices les plus funestes à l'esprit et à la société. Vous les avés peints tels qu'ils sont, dignes de la haine et du mépris publics [...] »

En sa qualité d'avocat, Nicéville plaida dans plusieurs affaires restées célèbres en Lorraine. Ce fut notamment le cas de sa cliente Marie-Louise Alliot, fille du conseiller aulique et commissaire général de la maison du roi Stanislas. Mariée contre son gré en 1751 à Charles-François-Xavier Henry de Pont, conseiller en Cour souveraine, elle déserta le toit conjugal pour aller vivre seule à Lunéville puis, à la fin de l'année 1759, elle se rendit à Paris où elle accoucha d'un enfant dont la paternité fut attribuée au chevalier Basile-Amable de Beauvau, son amant. Le mari ayant intenté contre elle une demande en nullité de mariage, il fut débouté par jugement du 11 novembre 1761 et resta légalement père d'un enfant adultérin. En 1759, encore, M. de Nicéville fut chargé de défendre les intérêts du maire, des habitants et du curé de Maron contre les Jésuites du noviciat de Nancy. L'église du lieu ayant besoin d'être reconstruite, les Jésuites en leur qualité de décimateurs étaient tenus de prendre en charge le chœur et la nef mais ils s'y refusèrent. Un procès s'ensuivit et des mémoires furent publiés de part et d'autre au cours des années 1760 et 1761. Puis parut un libelle diffamatoire contre M. de Nicéville, accusé de vénalité, qui fut attribué au Père de Menoux. La Cour souveraine s'étant considérée offensée publia un arrêt, le 13 mai 1761, condamnant au feu ce libelle mais le Conseil d'État du roi Stanislas le cassa le 13 juin suivant. Les avocats fermèrent alors leurs cabinets et cessèrent de plaider mais leur protestation, soutenue par les avocats du barreau de Paris et ceux de Metz, fut vaine face au soutien que le roi Stanislas accorda un père de Menoux et à sa Congrégation. Les confrères de Nicéville le dédommagèrent en lui accordant le bâtonnat et l'Académie, pour sa part, l'élut sous-directeur le 3 février 1768, à nouveau le 22 mai 1771 et le 20 mai 1772, puis directeur, le 19 mai 1773.

Charles-Martin de Nicéville est mort sans alliance à Nancy, paroisse Saint-Roch, le 28 mars 1781. Les *Affiches des Évêchés et de Lorraine* du 12 avril 1781 lui consacèrent une importante notice relatant notamment l'offense du père de Menoux. Son « Éloge historique »

fut prononcé à l'Académie par le président de Sivry le 28 août 1782. La plus grande partie de ses livres fut donnée à la bibliothèque. [Alain Petiot]

Affiches des Evêchés et Lorraine, N° 15 (12 avril 1781), p. 4-6 ; Archives de l'Académie de Stanislas : dossier de M. de Nicéville, procès-verbaux manuscrits, vol. II, f° 284-285, 287, 399-427, 475-479, vol. IV, f° 376, 674, vol. V, f° 24, 102, vol. VI, f° 491-507 ; Journal de DURIVAL l'aîné, Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 863¹⁻¹⁴ (13 mai 1761, 4 juin 1761, 9 juin 1761) ; Abbé Émile HATTON, *La Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy (Académie de Stanislas) de 1750 à 1793*, thèse d'histoire moderne et contemporaine présentée devant l'Université de Nancy (1952), édition de 2003, p. 376 ; Le C^{te} A. de MAHUET, *Biographie de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy*, Nancy, 1911, p. 115-116 ; Henri MENGIN, « Monsieur de Nicéville et les Jésuites », *Le Pays Lorrain* (1904), p. 4-7 et 38-40 ; E. PANIGOT, « Notices biographiques et bibliographiques des membres de l'Académie de Stanislas de 1750 à 1880 » (Mars 1883), Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 960-962 (702), t. 1, f° 83.